



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NANT DU 30 AVRIL 2026

**Date de convocation :** 24 avril 2026

**Date d'affichage :** 24 avril 2026

Le 30 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Nant régulièrement convoqué, s'est réuni dans le Petit Hall.

**Présents :** Bonnefous Yves, Boyer-Luche Nicolas, Coulet Magali, Durand-Fontanel C (arrivé à 18h14), Fabre Myriam, Fabry Antoine, Julian Christian, Larraz Sylvie, Michelon Evelyne, Saquet Éric, Saquet Robin, Sempéré Sylvie, Souyris Audrey (arrivée à 18h20), Villaret Célia.

**Représentée :** Bousquié R. par Durand-Fontanel C.

Le Conseil a pu délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination du secrétaire de séance; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions de la Maire ;
- FINANCES
4. CFU COMMUNE 2025 : Compte Financier Unique : Délibération
5. Affectation des résultats de la Commune : Délibération
6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026 : Délibération
7. Subventions aux associations : Délibérations
8. Subvention exceptionnelle : Délibération
9. Subvention exceptionnelle : Délibération
10. Subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026 : Délibération
11. Formation élus municipaux et fixation des crédits affectés : Délibération
12. Budget primitif de la commune 2026 - vote du budget : Délibération
13. Budget primitif de l'assainissement 2026 - vote du budget : Délibération
14. Budget primitif du lotissement 2026 – vote du budget : Délibération
15. Tarif location appartement des Liquisses : Délibération
- RESSOURCES HUMAINES
16. Création d'emplois saisonniers : Délibération

17. Création d'un emploi permanent : Délibération

#### COMMISSIONS

18. Retrait de la délibération n° 2026-39 du 30 mars 2026 relative à la désignation des membres de la commission DSP

19. Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission de Délégation de Service Public (DSP) : Délibération

20. Élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission d'appel d'offres : Délibération

21. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) : Délibération

#### REPRESENTANTS/DELEGUES/CORRESPONDANTS

22. Désignation des représentants au sein du PNRGC : Délibération

23. Désignation des délégués auprès du SIAEP : Délibération

24. Désignation d'un représentant au sein de l'Agence d'attractivité Larzac et Vallées : Délibération

#### DIVERS

25. Délégations du conseil municipal au Maire : Délibération

26. Baux Soleil évasion : Délibération

27. Mise à disposition ponctuelle d'un local et d'un terrain : Délibération

28. SMICA : Mutualisation d'un délégué à la protection des données : Délibération

29. Avenant à la convention de mise à disposition de la Chapelle des Pénitents : Délibération

Madame la Maire informe du retrait de quatre points de l'ordre du jour : le n°27 (mise à disposition d'un local et d'un terrain), le n°29 (avenant à la convention de mise à disposition de la Chapelle des Pénitents) car la maire dispose d'une délégation (n°5) pour les louages de choses de moins de 12 ans ; le n°15 (tarif location appartement) et le n°26 ("Baux Soleil évasion ") car les délibérations prises précédemment sont suffisantes.

### **1 - Nomination du secrétaire de séance**

Madame la Maire invite alors le Conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sylvie SEMPERE est désignée à 12 voix pour (*Madame Audrey SOUYRIS et Monsieur Cyrille DURAND-FONTANEL ne sont pas encore arrivés*).

### **2- Approbation PV du conseil du 30/03/2026**

Le procès-verbal du conseil du 30 mars 2026 est approuvé à 12 voix pour (*Madame Audrey SOUYRIS et Monsieur Cyrille DURAND-FONTANEL ne sont pas encore arrivés*).

### 3 - Décisions de la Maire

Considérant qu'il appartient à la Maire d'informer le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de droit, Madame la Maire liste les principales décisions prises au nom du Conseil Municipal depuis le 30 mars 2026 :

- Arrêté n° AR-ADM-2026-10 portant délégation de signatures aux agents d'Aveyron  
Ingenierie
- Arrêté n° AR-V-2026-28 portant limitation de tonnage à 9 tonnes (Route du moulin de Cantobre)

DEVIS	31/04/2026	BUREAU VALLEE 39.90 € (tampon <u>secretariat</u> )
DEVIS	13/04/2026	CAUQUIL 849.60 € (diagnostic panne)
DEVIS	13/04/2026	ACMEX PROTECTION INCENDIE 830.75 € (extincteurs)
DEVIS	13/04/2026	WURTH 366.16 € (fournitures)
DEVIS	20/04/2026	WURTH 396 € (fournitures)
ADHESION	21/04/2026	Adhésion annule <u>Ca.u.c</u> 200 € (Conseil de Architecture, Urbanisme, environnements)

Le Conseil municipal prend acte.

**FINANCES :** sous la présidence de Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée aux finances.

### 4. CFU COMMUNE 2025 : Compte Financier Unique

Le conseil est invité à approuver le CFU 2025 du budget principal établi par l'ancienne équipe municipale qui n'a pas pu le voter avant les élections à cause d'un dysfonctionnement.

Ce CFU présente en fonctionnement 1 310 915,40 € de dépenses et 1 521 044,04 € de recettes, soit un solde d'exécution de 210 128,64 €.

En investissement, les dépenses sont de 1 480 969,61 € et les recettes de 1 107 009,00 €, créant un solde négatif de -373 960,61€.

Madame la maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

*Monsieur Cyrille DURAND-FONTANEL arrive à 18h14.*

### 5. Affectation des résultats de la Commune :

L'affectation des résultats pour 2025, délibérée par l'ancienne équipe municipale lors de la séance du 12 mars 2026, est maintenue et proposée au vote. Elle vise à combler un déficit d'investissement cumulé de -755 414,24 € au 31/12/2025. L'affectation comprend 303 187,32€ pour la section d'investissement et 200 942,67 € en excédent reporté de fonctionnement.

Délibération adoptée à 14 voix pour.  
*Madame Audrey SOUYRIS arrive à 18h20.*

Madame Célia VILLARET expose le contexte général dans lequel elle a élaboré les budgets primitifs 2026, dans un délai très court, avec une obligation de vote avant le 30 avril 2026.

Ce contexte est marqué par la prise de connaissance des finances de la commune. Celle-ci fait face à un endettement important avec un capital restant dû de 2,7 millions d'euros au 1er janvier 2026 (prévu à 2,5 millions au 31 décembre).

Une ligne de trésorerie de 200 000 € doit être remboursée en février 2027, ce qui pèse lourdement sur le budget.

Pour l'année 2026, le remboursement du capital et des intérêts de la dette s'élève à 307 000 €, se décomposant en environ 240 000 € de capital (investissement) et 65 000 € d'intérêts (fonctionnement). Cela réduit considérablement la marge de manœuvre financière.

Le budget intègre des restes à réaliser importants : 359 652 € en dépenses (travaux engagés non payés) et 811 879 € en recettes (subventions attendues).

Bien que l'excédent de recettes soit positif, il représente une fragilité nécessitant une vigilance pour s'assurer de leur encaissement.

Le budget primitif principal de la commune pour 2026 s'équilibre à 1 623 700 € en fonctionnement. Les dépenses de gestion des services s'élèvent à 1 341 870 €, incluant 602 000 € de charges de personnel et 459 380 € de charges à caractère général. Un virement de 219 270 € est prévu vers la section d'investissement.

En investissement, le budget est marqué par un déficit reporté de 755 414,24 €. Le total du budget primitif d'investissement est de 1 218 294 €, montant à 1 577 937,05 € en incluant les restes à réaliser.

En conclusion, un budget contraint : aucune nouvelle dépense d'investissement structurante engagée en 2026, aucun nouvel emprunt contracté ; taux communaux non augmentés, conformément aux promesses de campagne.

Résumé de la situation financière : des recettes annuelles d'environ 1,2 million d'euros (hors reports) pour un endettement de 2,7 millions, avec une capacité d'autofinancement très réduite en raison des charges importantes.

Les éléments budgétaires et problèmes de trésorerie qui posent question seront approfondis (exemple le chantier du pavage du centre-bourg dont le financement n'est plus assuré alors que les travaux restent à faire), notamment lors d'un rendez-vous avec la conseillère aux décideurs locaux.

## **6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026 :**

Pour mémoire, en 2025 :

- Taxe d'habitation : 9.00%
- Taxe foncière (bâti) : 14 % + taux départemental 20.69 % = 34.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58 %

Il est proposé au conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2026,

- Taxe d'habitation : : 9.00 %

- Taxe foncière (bâti) : : 14 % + taux départemental 20.69 % = 34.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58 %

Monsieur FABRY expose que lui-même et Madame SOUYRIS seraient favorables à une augmentation des taux, notamment vis-à-vis des résidences secondaires et logements vacants.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 contre.

## **7. Subventions aux associations :**

Présentation de Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée aux finances.

La commune a reçu un certain nombre de demandes de subventions. Aujourd'hui, devant une situation financière contrainte, mais aussi la volonté affirmée de maintenir le soutien aux associations, nous avons fait le choix de proposer au vote une subvention de fonctionnement de 200 € (300 € auparavant). La commission se réunira pour examiner les autres demandes.

Ce soir, nous proposons au vote toutes les associations qui ont demandé un montant inférieur ou égal à 300€.

Nous allons procéder à un vote groupé : Nant Jeunesse Citoyenne (200€), Les Amis de l'église Saint-Michel de Rouviac (200€), l'Amicale des propriétaires et chasseurs de Nant (100€), les Cantarels de la Dourbie (200€), Chasse et loisirs des Liquisses (100€), l'école d'arts martiaux des Grands Causses (200€), les habitants de Saint-Sauveur-du-Larzac et des fermes environnantes (200€), les Liquissols (200€), Vivre à Cantobre (200€) et Passion Rallye Aveyron (200€).

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Les amis de l'Abbatiale Saint-Pierre et de la Chapelette du Claux (200€).  
Célia VILLARET ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à 14 voix pour.

Les boules lyonnaises (200€).  
Magali COULET et Myriam FABRE ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à 13 voix pour.

Nant en transition (200€).  
Célia VILLARET expose qu'elle ne fait plus partie du conseil collégial ni de cette association.  
Magali COULET, Célia VILLARET et Eric SAQUET ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à 12 voix pour.

Association des amis de l'orgue (200€).

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Toujours à propos des associations, il est proposé deux subventions exceptionnelles pour lesquelles il y avait un délai court qui nécessitait une prise de décision rapide.

### **8. Subvention exceptionnelle**

La demande de subvention exceptionnelle concerne l'association Nant Nature Patrimoine pour l'organisation de la 8ème édition du salon de la gravure et de la microédition. Il est proposé une subvention exceptionnelle forfaitaire de 900€.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

### **9. Subvention exceptionnelle**

La demande de subvention exceptionnelle concerne l'association des Amis de l'Orgue et de l'Abbatiale Saint-Pierre de Nant. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle forfaitaire de 300€ pour les Concert'ines.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

### **10. Subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026 :**

Présentation de Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée aux finances.

Subvention de 20 000 euros du budget principal en recettes du budget d'assainissement. C'est une subvention d'équilibre : usage qui existe depuis plusieurs années dans la commune, pour équilibrer le budget assainissement.  
Proposition de voter la même subvention pour 2026.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

### **11. Formation élus municipaux et fixation des crédits affectés :**

Madame Célia VILLARET expose qu'il est proposé au conseil municipal d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus égale à 2,07 %, juste au-dessus du 2 %, donc du minimum du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal, le montant réel de ces dépenses de formation ne pouvant excéder 20 % du même montant. Cela correspond à 1320€ au total pour l'année 2026.

Monsieur FABRY se réjouit de cette proposition, que peu de communes adoptent, et précise que l'on pourrait aller jusqu'à 13 000€.

Madame la Maire rappelle que c'est soumis à accord du conseil municipal, et qu'il existe différents modules de formation gratuits.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

## **12. Budget primitif de la commune 2026 - vote du budget :**

Le budget primitif de la commune présenté est équilibré avec une section de fonctionnement de 1 623 700 000,67 € et une section d'investissement de 1 577 937,05 €.

Vu l'article 21232411 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal se voit communiquer avant l'examen du budget de la commune un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont ils bénéficient au titre de leur mandat des conseillers municipaux, Célia VILLARET expose l'état annuel 2025 des indemnités versées.

Délibération adoptée à 13 voix pour (2 abstentions A Fabry et A Souyris).

## **13. Budget primitif de l'assainissement 2026 - vote du budget :**

Madame Célia VILLARET expose que le CFU du budget assainissement 2025 a été voté par le précédent conseil municipal, ainsi que l'affectation de résultat.

Dépenses de fonctionnement au 002 de 32 113,12€ et une affectation à l'excédent reporté recettes d'investissement pour 115 649,58€.

Modification à faire de 950€ suite à une erreur de report par rapport aux documents transmis : sur la ligne de dotation aux amortissements, inscrire 78 950 € à l'article 6811, 6811 au lieu de 78 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif du budget annexe assainissement de l'exercice 2026 avec

- une section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses pour 210 211 €
- une section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses pour 196 549,58 €.

Monsieur FABRY demande à quoi correspondent les immobilisations corporelles pour un montant de 111 000 €. Madame VILLARET répond qu'il s'agit de matériel spécifique d'exploitation pour 20 000€, de matériel et outillage de type nettoyeur haute pression pour 3938,80€, des installations et des travaux pour un peu plus de 20 000€, et ensuite à des immobilisations, des travaux divers pour 61 000€.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

## **14. Budget primitif du lotissement 2026 – vote du budget :**

Célia VILLARET expose que ce budget annexe est établi par la conseillère aux décideurs locaux, comme les années précédents. Un problème de trésorerie affecte le budget du lotissement. Bien que la vente des lots aurait dû couvrir l'emprunt de plus de 300 000€, les fonds ont été utilisés pour d'autres besoins. Il est peu probable que la commune puisse rembourser l'intégralité de

l'emprunt de manière anticipée après la vente du dernier lot. Ce budget sera donc probablement réintégré au budget principal avec un emprunt restant à charge de la commune.

Section de fonctionnement : 125 544,56€

Section d'investissement : 425 418,21 € (dont un emprunt de 300 000€)

Délibération adoptée à 15 voix pour.

**15. Tarif location appartement des Liquisses : retiré de l'ordre du jour.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **16. Création d'emplois saisonniers :**

Monsieur Eric SAQUET, adjoint délégué aux ressources humaines propose la création de quatre emplois saisonniers pour permettre le bon fonctionnement des services techniques pendant la saison estivale, correspondant à un total de quatre mois à temps plein.

Ces postes d'adjoint technique (35h/semaine) seront pourvus durant l'été 2026, principalement en juillet et août. La rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire, et les crédits sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

### **17. Création d'un emploi permanent :**

Monsieur Eric SAQUET présente la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet (35h/semaine) à compter du 1er juillet 2026, ou dès que possible. Ce poste, initialement prévu à 31 heures sous l'ancienne municipalité, est porté à 35 heures pour inclure des missions d'aide à la gestion des services techniques, compensant ainsi un effectif administratif réduit par rapport à 2025.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

## **COMMISSIONS**

### **18. Retrait de la délibération n° 2026-39 du 30 mars 2026 relative à la désignation des membres de la commission DSP**

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de retirer la délibération numéro 2026-39 du 30 mars 2026 concernant la désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP). La raison est une erreur de procédure : les membres auraient dû être élus via un scrutin de liste, ce qui n'a pas été fait.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

### **19. Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission de Délégation de Service Public (DSP) : Délibération**

La CDSP est une commission spéciale qui analyse les candidatures pour les délégations de service public. Elle est présidée par la maire et composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus pour la durée du mandat municipal via un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le conseil municipal fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CDSP : listes déposées sous format papier auprès de la Maire au plus tard le 11 mai 2026.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

A propos de la constitution des listes, un parallèle est fait avec la commission d'appel d'offres (CAO) pour laquelle une méthode d'ouverture avait été proposée. Madame la Maire suggère de refaire de même, tout en précisant que le dépôt de listes multiples reste possible. Rappel de la composition initialement désignée : Yves Bonnefous, Éric Saquet, Evelyne Michellon comme titulaires ; et Myriam Fabre, Régine Bousquié, et Antoine Fabry comme suppléants.

## **20. Élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission d'appel d'offres :**

Suite à la délibération 2026-37 du 30 mars 2026, une seule liste a été déposée le 10 avril 2026. Vote à main levée après décision unanime de ne pas procéder à bulletin secret. Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ont été élus membres de la CAO : Éric Saquet (président), Célia Villaret, Yves Bonnefous, Antoine Fabry (membres titulaires) et Robin Saquet, Cyril Durand-Fontanel, Christian Julian (membres suppléants).

## **21. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) :**

La commission communale des impôts directs (CCID) est composée de la Maire (présidente), de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une liste paritaire de 24 contribuables sera proposée au directeur départemental des finances publiques, qui effectuera la sélection finale. Madame la Maire explique que cette liste paritaire a été établie en se basant sur la liste électorale et l'ancienne CCID, après retrait des personnes décédées ou très âgées.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

## **REPRESENTANTS/DELEGUES/CORRESPONDANTS**

### **22. Désignation des représentants au sein du PNRGC :**

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, la commune doit désigner ses délégués. Il est proposé de désigner Christian Julian comme titulaire et Célia Villaret comme suppléante. Leur mandat prendra effet immédiatement et durera jusqu'à la fin du mandat municipal.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

### **23. Désignation des délégués auprès du SIAEP :**

A la suite des élections municipales, il convient de désigner cinq délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Larzac. Les personnes proposées sont Célia Villaret, Nicolas Boyer-Luche, Magali Coulet, Eric Saquet et Yves Bonnefous.

Monsieur Fabry parle de l'importance de défendre les intérêts des usagers, notamment sur la DSP auprès de Veolia et du renouvellement du contrat. Il rappelle le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui avait analysé ce syndicat, l'état du réseau, des statuts qui n'étaient pas adaptés. Madame la Maire répond que justement une révision des statuts a été initiée, et que les délégués de Nant participeront à ces travaux.

Monsieur Fabry se permet un jugement sur le président du SIAEP Monsieur Laborie. Immédiatement, Madame la Maire l'interrompt en rappelant les règles élémentaires de correction à observer lors du débat en conseil municipal.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

#### **24. Désignation d'un représentant au sein de l'Agence d'attractivité Larzac et Vallées :**

Robin Saquet, en tant qu'adjoint en charge du tourisme, est proposé par Madame la Maire pour représenter la commune au sein de cette agence, en plus d'elle-même qui en est membre d'office. La réunion d'installation est déjà prévue pour la mi-mai 2026.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

### **DIVERS**

#### **25. Délégations du conseil municipal au Maire :**

Conformément au décret 2026-118 du 20 février 2026, le seuil pour les créances irrécouvrables que la maire peut admettre en non-valeur est relevé à 200 euros pour les communes. La délibération initiale n°30 du 21 mars 2026 doit donc être modifiée.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

#### **26. Baux SoleilEvasion : retiré de l'ordre du jour.**

#### **27. Mise à disposition ponctuelle d'un local et d'un terrain : retiré de l'ordre du jour.**

#### **28. SMICA : Mutualisation d'un délégué à la protection des données :**

La commune va mutualiser le service d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) via une offre du SMICA. Cette obligation découle du RGPD en vigueur depuis le 25 mai 2018. Le SMICA, via son pôle confiance numérique, fournira cette prestation incluse dans la cotisation annuelle. Pour 2026, le montant pour la commune de Nant est de 810 €, calculé selon la strate de population. Cyrille Durand-Fontanel demande que le nom du délégué soit communiqué lorsque nous en aurons connaissance.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

**29. Avenant à la convention de mise à disposition de la Chapelle des Pénitents :** retiré de l'ordre du jour.

**Questions diverses/informations de la maire :**

1. Cérémonie du 8 mai à 10h au Monument aux Morts.
2. Fermeture du secrétariat de mairie les mercredis 6 et 13 mai, et vendredi 15 mai.
3. Commission de contrôle des listes électorales : pour la commune, elle comprendra trois membres de la liste majoritaire et deux de la liste minoritaire (Mme Souyris et M. Fabry). La composition finale dépendra de l'acceptation des personnes concernées, sélectionnées selon l'ordre du tableau.
4. Prochain conseil municipal : vendredi 5 juin pour désigner les délégués pour les élections sénatoriales de septembre. La date est imposée par le ministère. Pour ces élections, la commune de Nant devra désigner trois délégués titulaires et trois suppléants.
5. Rappel de la diffusion du film, "Après quoi tu cours", le soir même (30 avril 2026) sur France 3 Occitanie, suivie d'un débat auquel Philippe VIALA (président des Hospitaliers) participe.

Signature par le Conseil municipal de la feuille de présence et des documents relatifs au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire lève la séance à 20h.

**La Secrétaire de séance**  
**Sylvie SEMPERE**



**La maire**  
**Magali COULET**

